

**« JEUNE FILLE AU PAIR »**

**Première demande**

Liste des pièces à fournir, en **original** et en **photocopie**

- Passeport : pages d'identité, numéro, dates de validité , date d'arrivée en France
- Visa de long séjour de type D, en cours de validité, délivré par les autorités consulaires françaises
- Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois, avec filiation, traduit en Français (traducteur assermenté)
- 4 photographies d'identité conformes à la norme ISO/IEC 19794-5:2005), identiques, bien contrastées, sur fond clair, de moins de six mois, de face, tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm
- Justificatif de domicile de moins de trois mois :
  - Quittance de loyer ou facture d'électricité datée de moins de trois mois
  - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + quittance de loyer ou facture d'électricité de l'hébergeant datée de moins de trois mois
- Accord de placement visé favorablement par la DIRECCTE
- Certificat de scolarité pour l'année en cours couvrant la durée du placement au pair
- Attestation de l'URSSAF précisant que l'accueillant a déclaré l'emploi de la jeune fille au pair
- Imprimé de demande de visite médicale OFII rempli et signé

**Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.**

*La demande de titre de séjour doit être déposée personnellement en Préfecture pour les étrangers résidant à Annecy et à Cran-Gevrier, ou auprès de la Mairie de son domicile pour toutes les autres communes*